



**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA SADC  
EN REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

**RAPPORT PRELIMINAIRE**

**PAR**

**L'HONORABLE NETUMBO NANDI-NDAITWAH (MP)**

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE  
NAMIBIE**

**ET**

**CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA SADC**

**AUX**

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 25 OCTOBRE 2013**

**EN REPUBLIQUE DE MADAGASCAR,**

**FAIT, LE 27 OCTOBER 2013**

Antananarivo, Madagascar

## 1. INTRODUCTION

Sur invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T), le Président de l'Organe de la SADC sur la Coopération Politique , Defense et Sécurité ,Son Excellence Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie, a constitué l'équipe de la Mission d'Observation Electorale de la SADC (SEOM) pour observer le premier tour des Elections Présidentielles tenu le 25 Octobre 2013, et a mandaté le Secrétaire Exécutif de la SADC , Dr. Stergomena Lawrence Tax, de faciliter le déploiement de la Mission.

Le déploiement de la SEOM est conforme avec les *Principes et Directives qui régissent les Elections Démocratiques dans la Région SADC et vient en appui à la médiation conduite par la SADC et est donc le résultat de la Feuille de Route qui était signée, le 15 Septembre 2011, par onze parties prenantes politiques pour mettre un terme à la crise politique à Madagascar.*

Il vous souviendra que la SADC a été saisie de la crise politique de Madagascar depuis le changement inconstitutionnel de gouvernement en 2009. Elle reconnaît le leadership efficace et le dévouement de Son Excellence Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique , en sa qualité de Médiateur de la SADC dans le processus politique de Madagascar.

Le Président de l'Organe de la SADC sur la Coopération Politique, la Défense et la Sécurité a désigné l'Honorable Netumbo Nandi-Ndaitwah (Membre du Parlement), et Ministre des Affaires Etrangères de la République de Namibie, de diriger la Mission d'Observation Electorale de la SADC, qui a été officiellement lancée le 14 Octobre 2013.

La Mission désire annoncer l'évaluation préliminaire de son observation du processus électoral à Madagascar en ce qui concerne les Elections Présidentielles. Conformément à des *Principes et Directives qui Régissent les Elections Démocratiques dans la Région SADC*, un rapport final sera rendu public endéans trente (30) jours après l'annonce des résultats de l'élection.

## **2. ROLE DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA SADC (SEOM)**

La Mission d'Observation Electorale de la SADC, SEOM est régi par les *Principes et Directives de la SADC en matière des Elections Démocratiques*. Ces Principes Directeurs émanent aussi bien de la *Déclaration de l'Union Africaine (UA), sur les Principes qui Régissent les Elections Démocratiques en Afrique* que sur les *Directives des Missions d'Observation Electorale et de Suivi de l'Union Africaine*. Autant la Loi Electorale et la Constitution de Madagascar ont également servi de point de référence pour la Mission.

L'Article 4 des *Principes et Directives de la SADC qui Régissent les Elections Démocratiques*, stipulent les conditions préalables suivantes pour des élections libres, justes et pacifiques :

- (i) Des garanties constitutionnelles et légales des libertés et des Droits des Citoyens ;
- (ii) L'Environnement Propice pour les élections libres, justes et Pacifiques ;
- (iii) La non-discrimination sur la liste électorale ;
- (iv) L'existence d'une liste électorale actualisée et accessible;
- (v) Annonce à temps de la date de l'élection;
- (vi) Le cas échéant, financement des partis politiques basé sur le seuil convenu, conformément à des lois du pays;
- (vii) Emplacement Neutre des bureaux de vote ;
- (viii) Mise en place des mécanismes pour porter de l'assistance à la Plannification et au déploiement des missions d'observation électorale ; et,
- (ix) Dépouillement et Comptage des bulletins de vote dans les bureaux de vote.

Dans le cadre de ses préparatifs pour l'observation, les Observateurs de la SADC ont suivi une session de recyclage de deux jours à partir du 11 jusqu'au 12 Octobre 2013, conduite par l'Institut Electoral Pour une Démocratie Durable en Afrique. (EISA). La formation a entre autres mis l'accent sur ce qui suit :

- (i) Les Principes et Directives qui Régissent les Elections Démocratiques dans la Région SADC ;
- (ii) Le Rôle de la SADC dans les Elections au sein de la Région;
- (iii) La Methodologie d'Observation d'Election;
- (iv) Le Code de Conduite pour les Observateurs d'Election ;
- (v) Les Références Internationales et Régionales d'Observation d'Election; et,
- (vi) La Connaissance du Cadre Constitutionnel et Légal pour les Elections à Madagascar.

#### **4. CONSULTATION AVEC LES ACTEURS**

Dans l'accomplissement du mandat de sa mission, divers Acteurs ont été consultés en vue de recueillir des informations sur divers aspects du processus électoral. Les interactions avec ces acteurs ont aidé la Mission à comprendre l'environnement politique qui prévaut dans le pays .Les Acteurs consultés comprenaient entre autre ;

1. Le Président du Gouvernement de l'Union Nationale de Transition;
2. Le Premier Ministre de Consensus;
3. Le Ministre des Affaires Etrangères ad intérim ;
4. La Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T);
5. Le PUND;
6. La Commission de Réconciliation Malgache (FFM);
7. La Commission de Suivi de la Mise en Œuvre de la Feuille de Route (CSC);
8. Les Organisations de la Société Civile ;

9. Le Comité National pour l'Observation des Elections (KMF/CNOE);
10. Le FFKM (Conseil Chrétien Malgache des Eglises);
11. Les Membres du Corps Diplomatique ;
12. Le Groupe International de Contact sur Madagascar (ICG - M);
13. La Mission d'Observateurs de l'UA;
14. La Mission d'Observateur de l'UE ;
15. La Commission de l'Océan Indien (IOC);
16. Les Représentants des Candidats dans la Course.

La SEOM a été précédée par trois Missions d'Evaluation du Conseil Consultatif Electoral de la SADC (SEAC). Les Missions ont eu lieu au cours de la période entre Avril et Septembre 2013.

## **5. PREOCCUPATIONS SOULEVEES PAR LES ACTEURS**

La Mission d'Observation Electorale de la SADC souhaite mettre un accent sur certaines questions d'intérêt soulevées par les Acteurs rencontrés. Il s'agit entre autres :

- a) Du système du Bulletin de Vote Unique
- b) De la Liste Electorale
- c) De l'Education Electorale
- d) De l'inaccessibilité de certaines Régions
- e) De la Non Acceptation des Resultats
- f) De la Sécurité des Matériels de Vote

La SEOM a poursuivi certaines des préoccupations soulevées en menant d'autres investigations et à certains moments en cherchant à obtenir des clarifications de la part des Acteurs pertinents. Certaines réponses ont révélé ce qui suit :

## **i) Le Système de Bulletin de Vote Unique**

Le système de Bulletin de Vote Unique mis en place dans les Elections Présidentielles était conforme avec la mise en œuvre de la Feuille de Route ainsi qu'avec les *Principes et Directives de la SADC qui Régissent la tenue des Elections Démocratiques*.

Ce système était considéré par certains Acteurs comme un défi majeur parce qu'il s'agissait d'une première élection dans laquelle la population de Madagascar utilisait un bulletin de vote unique.

## **ii) Education Electorale**

Certains Acteurs ont exprimé des sérieuses inquiétudes selon lesquelles, il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour l'éducation électorale sur le nouveau système de bulletin de vote unique.

Lors de l'interaction de la SEOM avec la CENI-T, il était révélé que l'éducation électorale nécessitait une attention renouvelée en vue des prochaines élections prévues pour le 20 Decembre 2013.

## **iii) Liste d'Electeurs**

Certains Acteurs ont exprimé la préoccupation selon laquelle, bien que l'enrôlement ait été mené de porte à porte, une telle méthode d'enrôlement était inadéquate.

## **(iv) Accessibilité de certaines Régions**

Certains Acteurs dont la CENI-T (Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition), avaient exprimé leur préoccupation selon laquelle, certaines Régions de Madagascar sont inaccessibles, suite au terrain difficile, et à des défis d'ordre logistique. Suite à ces difficultés, la CENI-T a sollicité l'assistance de la SADC pour le transport des matériels électoraux par hélicoptère.

#### **(iv) L'Acceptation des Résultats**

Plusieurs Acteurs ont rapporté à la SEOM qu'il y avait des menaces de la part de certains candidats qui n'allaient pas accepter les résultats des élections s'ils ne les avaient pas gagnées. La SEOM avait également noté que certains électeurs exprimaient des préoccupations similaires de non acceptation des résultats par certains candidats Présidentiels.

#### **(v) Sécurité des Matériels de Vote**

Certains Acteurs ont soulevé des préoccupations relatives à la Sécurité des matériels de vote avant et après le scrutin. Cependant, la CENI-T et la gendarmerie ont rassuré la SEOM et d'autres Acteurs que la sécurité devrait être assurée pour le transport des matériels électoraux tout au long de la période électorale

### **5. PHASE PRE-ELECTORALE**

#### **i) Déploiement des Observateurs de la SEOM**

Conformément à des *Principes et Directives de la SADC qui Régissent les Elections Démocratiques*, les observateurs avaient la responsabilité d'observer le premier tour des Elections Présidentielles, et de donner des détails complets et vérifiés, de leurs conclusions dans leurs régions de déploiement afin que la Mission fournisse une évaluation en connaissance des causes.

La SEOM (Mission d'Observation Electorale de la SADC) à l'Election Présidentielle était composée de 242 observateurs provenant des 12 Etas Membres de la SADC. Les Observateurs étaient déployés dans 17 des 22 régions. Cette large couverture démontre l'engagement de la SADC à assister le peuple de la République de Madagascar à organiser des élections crédibles.

Conformément à l'Article 3.4 des *Principes et Directives de la SADC, qui Régissent les Elections Démocratiques*, la composition de la SEOM a consisté en des membres pris dans une large variété des secteurs dans les pays de la SADC. Le travail de la SEOM était coordonné à partir du siège de la Mission basée à l'Hotel Ibis à Antananarivo. Le siège était doté des représentants de la Troïka de l'Organe sur la Coopération Politique, la Defense et la Sécurité, appuyés par le Secrétariat SADC.

La SEOM était avisé par le Conseil Consultatif Electoral, SEAC sur des questions liées au processus électoral à Madagascar.

## **ii) Situation de Sécurité**

Durant la période d'observation conduisant aux élections, la SEOM a pu noter qu'un climat de tolérance politique, de paix et de calme a prévalu à travers le pays. La SEOM a observé que les candidats à l'élection présidentielle étaient en général libres de mener leur campagne sans aucune entrave.

La SEOM a noté le déploiement du personnel de sécurité durant la période de l'élection pour assurer la sécurité tant de la population de Madagascar que des observateurs pendant la période électorale.

## **iii) Etat de Préparation de la CENI-T**

La SEOM a observé que les agents de la CENI-T, dans Presque toutes les régions de déploiement, ont démontré un niveau élevé de professionnalisme et de coopération.

En général, les Acteurs ont exprimé l'opinion selon laquelle l'organe électoral national était crédible et transparent dans son fonctionnement.

Toutefois, la SEOM a noté que la CENI-T a connu des défis d'ordre logistique tel que l'insuffisance de carburant et des véhicules pour transporter les matériels électoraux et le non paiement des indemnités des agents de bureau de vote. La SEOM a observé qu'en général, la distribution des matériels électoraux a été effectuée à temps.

## **6. JOUR DU SCRUTIN**

La SEOM a observé des activités du jour du scrutin conformément aux dispositions et en application de la *Loi Electorale* de la République de Madagascar.

La SEOM observé que la plupart des bureaux de vote ont ouvert à 06:00 en présence des représentants des candidats, des observateurs et des agents de sécurité. La SEOM a par ailleurs observé que les agents des bureaux de vote étaient en place, prêts à offrir des services particuliers pour des électeurs ayant des besoins spéciaux.

Lorsque les bureaux de vote ont ouvert, la SEOM a observé que les matériels de vote étaient disponibles et les procédures nécessaires d'avant scrutin étaient accomplies et respectées de manière appropriée.

## **7. PROCESSUS/DEROULEMENT DU VOTE**

La CENI-T a confirmé que 7.82 millions d'électeurs étaient enrôlés pour le premier tour de l'Election Présidentielle. La SEOM a observé que le processus de vote s'est en général déroulé dans le calme et conformément à des dispositions de la *Loi Electorale*.

La SEOM a en plus noté que plusieurs agents des bureaux de vote ont fait montre de professionnalisme dans l'exercice de leurs taches .La SEOM a observé que le vote s'était déroulé d'une manière raisonnablement efficace.

La SEOM a observé que les dispositions étaient prises pour faciliter le vote de ceux dont les noms apparaissaient sur les listes d'électeurs mais ne détenaient pas des cartes d'électeurs, pour autant qu'ils étaient en possession de leurs documents d'identité nationale.

La SEOM a observé que la plupart des bureaux de vote ont fermé à 17:00 conformément à la Loi Electorale. La SEOM a en plus observé que ceux qui étaient toujours dans les rangs après 17:00, étaient autorisés à voter conformément aux dispositions de la Loi Electorale. Cependant, il a également été observé que certaines portes des bureaux de vote n'avaient pas fermé à temps et que les électeurs sont venus rejoindre les rangs après l'heure de fermeture.

La SEOM a observé qu'en général le vote a eu lieu dans un environnement de paix, libre et transparent et que le personnel de la CENI-T s'est comporté de manière professionnelle.

## **8. PROCESSUS DE DEPOUILLEMENT ET DE COMPTAGE**

La Mission a observé que le dépouillement et le comptage a immédiatement débuté après la clôture des opérations des votes dans les bureaux de vote et s'est déroulé de manière procédurale et transparente conformément à la *Loi Electorale*.

Dans les Centres de dépouillement et de comptage des voix, la SEOM a noté que les représentants des candidats, les observateurs internationaux et nationaux ont été témoins et ont étroitement suivi les opérations de dépouillement et de comptage des voix. La SEOM a observé que dans certains centres de dépouillement et de comptage, le public était présent tel que prévu dans la *Loi Electorale*. La SEOM a en outre observé que la présence du public dans le bureau de dépouillement et de comptage pendant le processus de dépouillement était susceptible de perturber un tel processus.

Par ailleurs, conformément à la *Loi Electorale*, la SEOM a noté que les résultats de l'élection étaient affichés en dehors du bureau de vote immédiatement après que le comptage était achevé.

## **9. RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA SADC**

La SEOM a le plaisir de partager les recommandations suivantes avec les citoyens et les acteurs électoraux de la République de Madagascar pour le renforcement du processus électoral :

1. Encourage les efforts continus de réconciliation ;
2. La Création des centres d'enrôlement fixes
3. Enrôlement Permanent des électeurs et Mise à jour de la liste Electorale
4. La CENI-T et d'autres Acteurs doivent intensifier l'Education Electorale ; et
5. L'Identification des Bureaux de vote pendant les Elections.
6. Revisiter la Loi Electorale qui garanti l'accès du public aux bureaux de dépouillement et de comptage sans compromettre la transparence

## **10. MEILLEURES PRATIQUES DEMOCRATIQUES ET LEÇONS APPRISES**

Lors de l'observation des Elections, la SEOM a noté qu'il y'a eu en général respect aussi bien des instruments Juridiques pertinents nationaux que *des Principes et Directives de la SADC qui Régissent les Elections Démocratiques*.

Les meilleures pratiques et leçons démocratiques suivantes dans les Elections Présidentielles ont été observées :

- a) Liberté d'association et d'expression pendant les campagnes électorales;
- b) Environnement Politique Pacifique tout au long de la période électorale;
- c) La Tolérance Politique était démontrée pendant la période de la campagne;
- d) Efforts de Reconciliation;
- e) Disponibilité de la CENI-T face à des exigences électorales;
- f) Conduite Professionnelle et facilitation du personnel de sécurité dans le processus électoral ;
- g) Usage de l'encre indélébile pour empêcher le double vote;
- h) Usage des urnes transparentes;
- i) Assistance/Aide des électeurs ayant des besoins spéciaux ;
- j) Dispositions Législatives qui Traitent des infractions de propagande telles que prévue par la *Loi Electorale*.

## 11. CONCLUSION

La Mission d'Observation Electorale de la SADC a le plaisir de partager la conclusion de ses observations sur processus électoral avec le peuple de Madagascar ainsi qu'avec d'autres Acteurs.

La SEOM a noté le Niveau élevé de préparation technique de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition dans sa conduite du processus électoral.

La SEOM est arrivé à la conclusion qu'en dépit des préoccupations pertinentes soulevées par certains Acteurs, elles ne sont de l'ampleur à influencer sur l'ensemble du processus électoral. La SEOM, conclu donc que les Elections à Madagascar ont été pacifiques, libres, justes et transparentes, et reflètent la volonté du peuple.

Conformément aux Principes et Directives de la SADC qui Régissent les Elections Démocratiques, et à la Loi Electorale de Madagascar, la SEOM veut exhorter tous les candidats présidentiels, les dirigeants

politiques, et tous les Acteurs à respecter la volonté du peuple. A cet effet, toutes les plaintes et contestations doivent être poursuivies conformément aux lois en vigueur dans le pays.

Enfin, la SADC Confirme son engagement à assister le Peuple de Madagascar dans leurs efforts de ramener le pays à l'ordre constitutionnel.



